

**CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 09 MARS 2023**

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil-vingt-trois, le 09 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme. Sonia AUBRY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Présents : Mmes, Mrs, Sonia AUBRY, Richard GÉRET, Sandrine SERRET, Christian DURAND, Danielle HAON, Didier MARGIER, Gilles LEYRIS, Loïc MANCHEC, Véronique RUEL, Jean-Olivier ARNAUD, Maurice BAJOLLE, Didier CHODOREILLE, Gilles SIPEYRE.

Absente excusée : Justine TROCHARD donne procuration Sandrine SERRET.

Absent : Julien FURY.

Jean-Olivier ARNAUD est désigné secrétaire de séance en application à l'article L2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 février 2023

Les membres du conseil municipal sont informés que les délibérations de la séance du 02 février 2023 ont été transmises et rendues exécutoires le 09 février 2023 par visa du contrôle de légalité.

Le compte-rendu intégral du Conseil Municipal du 02 février 2023 a été envoyé sous format numérique aux conseillers municipaux le 16 février 2023, et la convocation de la présente séance, le 1^{er} mars 2023.

Les observations formulées en séance ont été retranscrites sur le procès-verbal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et quatorze voix pour, approuve le compte-rendu.

Approbation du compte de gestion 2022 – M14

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire présente les dépenses et recettes de l'année 2022.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif M-14 de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable,

Après avoir entendu le Compte Administratif M-14 de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2022 ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget M-14 de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et quatorze voix pour,

- Déclare que le Compte de Gestion M-14 dressé pour l'exercice 2022, par Monsieur Pascal FRITISSE, comptable visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2022 – M14

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Christian DURAND, adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressée par Madame Sonia AUBRY Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	262 764.45	360 809.14	21 567.60	129 564.05
Résultats de l'exercice 2022		98 044.69		107 996.45
Résultats 2021		571 928.90		- 90 986.05
Affectation 2022		- 90 986.05		

RESULTAT DE CLÔTURE		578 987.54		17 010.40
----------------------------	--	-------------------	--	------------------

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES
CANTON DE CALVISSON**

Madame Le maire ne prend pas part au vote et quitte la salle ; M. DURAND fait procéder au vote du compte administratif 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et treize voix pour, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2022- budget M14

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif présente

- un excédent de Fonctionnement de 578 987.54 €
- un excédent d'investissement de 17 010.40 €

Considérant les résultats, le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et quatorze voix pour, décide d'affecter :

- report au chapitre 002 (recette de fonctionnement) 578 987.54 €
- report au chapitre 001 (recette d'investissement) 17 010.40 €

Approbation du compte de gestion 2022 – budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire présente les dépenses et recettes de l'année 2022 pour le service assainissement.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif M-49 de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable,

Après avoir entendu le Compte Administratif M-49 de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2022 ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget M-49 de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES
CANTON DE CALVISSON**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et quatorze voix pour,

- Déclare que le Compte de Gestion M-49 dressé pour l'exercice 2022, par Monsieur Pascal FRITISSE, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2022 – M49

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Christian DURAND, adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du service assainissement de l'exercice 2022, dressée par Madame Sonia AUBRY Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	40 576.57	50 420.70	46 383.99	29 480.39
Résultats de l'exercice 2022		9 844.13		- 16 903.60
Résultats 2021		86 902.68		14 955.08
RESULTAT DE CLÔTURE		96 746.81		-1 948.52

Madame Le maire ne prend pas part au vote et quitte la salle ; Monsieur DURAND fait procéder au vote du compte administratif 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et treize voix pour, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2022- budget M49

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 96 746.81 € et un déficit d'investissement de 1 948.52 €.

Considérant les résultats, le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, aucune abstention et quatorze voix pour, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement) 1949€
- report au chapitre 002 (recette de fonctionnement) 94 797.81€

Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur Richard GÉRET rappelle que le Conseil Départemental du Gard doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants. Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention :

1- création de quatre places de parking au quartier haut du chemin de la Font du Loup. Cet aménagement a pour but d'éviter les stationnements de véhicules de façon anarchique. Il précise que cette voie dessert une DFCI et qu'il est indispensable de faciliter la circulation des engins de lutte contre les incendies.

Coût de l'opération estimé à 5449.00 € HT.

2- mise en place de panneaux de signalisation

Cette signalisation sera mise en place, rue des Micocouliers, Grand rue de Cantarel vers le chemin du Mas de Coutelle. Elle permettra d'interdire la circulation des poids lourds de plus de 7.5 tonnes en raison du caractère étroit de la voirie et en particulier, éviter de fragiliser le Pont de Cantarel.

Coût de l'opération estimé à 414.96 € HT.

Madame le maire précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil Municipal comportant l'engagement de réaliser ces travaux et propose à l'assemblée de délibérer en ce sens.

Le conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide par aucune voix contre, aucune abstention et quatorze voix pour,

- d'accepter ces propositions et d'engager les travaux de créations de quatre places de parking au chemin de la Font du Loup et mise en place de panneaux de signalisation interdisant l'accès au véhicule de plus 7.5 tonnes, rue des Micocouliers, Grand Rue de Cantarel en direction du chemin du Mas de Coutelle.

Demande de subvention de l'association « Toutes à nos aiguilles »

Madame le maire donne lecture du courrier de l'Association « Toutes à nos aiguilles » qui sollicite une subvention pour l'achat de fournitures en vue d'organiser des expositions.

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par aucune voix contre, une abstention et onze voix pour,

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300 euros,
- dit que les crédits seront inscrits au budget,
- charge Madame le maire de toutes les démarches en lien à cette demande.

Mmes Sonia AUBRY et Danielle HAON n'ont pas pris part au vote et M.Bajolle s'est abstenu.

Questions diverses et informations :

Défense contre les incendies

Madame le maire fait état de la demande d'installation d'une citerne par le SIVU des Pignèdes, positionnée pour constituer une réserve d'eau en cas d'incendie. Cette citerne serait installée sur une parcelle communale au bord du chemin qui relie la Route de Saint-Théodorit et Clairan (après le Mas de Coste). Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Demande d'achat d'une parcelle communale

Madame le Maire fait état d'une demande formulée pour acheter une parcelle par un particulier. Elle rappelle que la position de la commune est de ne pas céder mais de proposer un échange. Le conseil municipal se range à cet avis. Madame le maire proposera cette transaction au demandeur.

Branchement assainissement effectués à tort par la Saur

Incontestablement la Saur a commis une faute en pratiquant elle-même un branchement contre la règle adoptée par la commune de Cannes. Il convient de rétablir l'ordre normal des factures et des remboursements vis-vis du particulier et une solution est trouvée qui passe par une transaction avec la Saur.

Problème de sécurité

Richard GÉRET fait état des informations données par une réunion de la gendarmerie à Saint Théodorit.

- On constate une stabilisation du nombre de vols sauf à Saint Hippolyte-du-Fort et Quissac.
- On constate une forte augmentation du vol de pots catalytiques, environ 300 par semaine, dans le ressort de la gendarmerie de Quissac. Ces pots sont expédiés à l'étranger et retraités pour en extraire les matériaux et matières précieuses.
- On constate un accroissement des délits d'atteinte aux personnes.
- La gendarmerie attire l'attention sur le risque de vol sur internet.
- La gendarmerie a constaté l'apparition de divers points de vente de drogues dans certains villages. Elle compte sur la vigilance de chacun.
- Le Commandant du poste de gendarmerie de Quissac informe que le Général de la région de gendarmerie a sollicité la création d'une brigade rurale. Il semble que cette demande puisse être entendue.

Monsieur GÉRET rappelle enfin pour conclure qu'il a informé la gendarmerie de l'expérience d'extinction de l'éclairage public à Cannes et qu'à cette occasion le commandant du poste de gendarmerie a rappelé l'intérêt de la vidéo surveillance.

Gestion de la ressource en eau

Gilles LEYRIS fait le point sur l'état de cette ressource en eau. Il indique que la situation actuelle est moins mauvaise que l'année dernière et qu'elle ne semble pas susciter d'inquiétude. Il rappelle les différentes solutions pour sécuriser la ressource en eau qui passe soit par le traitement des eaux du Bas-Rhône ou la création d'un forage supplémentaire. Ces deux solutions sont hors de portée financière du syndicat d'adduction d'eau potable qui assure la ressource en eau des villages concernés.

Compte tenu de ces difficultés la solution la plus intéressante consiste à se brancher sur des réseaux existants soit du côté de Saint Clément et Quillan soit du côté de Villevielle et Souvignargues soit enfin du côté de Domessargues.

Cimetière de Clairan

Gilles Sipeyre confirme qu'il a dû intervenir sur ce cimetière pour dégager et élaguer l'ensemble des végétations qui encombraient notamment le grillage de clôture.

Situation de Julien Fury

Sandrine SERRET rappelle que Julien Fury a quitté définitivement la commune de Cannes et qu'il lui a été demandé à plusieurs reprises de clarifier sa situation et de démissionner. Il convient de le solliciter à nouveau plus clairement.

Occupation illégale d'une parcelle communale

Il est rappelé que M. Avignon occupe illégalement une parcelle communale et qu'il doit la libérer dans les meilleurs délais.

Proposition d'activité au foyer communal

Une demande formulée par Mme Brigitte Gleize sophrologue formée à l'école ESL de Vauvert, d'occuper 1 à 2 fois par semaine le foyer pendant environ 1 heure le lundi ou vendredi. Le conseil municipal est prêt à étudier de plus près cette proposition mais se déclare opposé à ce que cette activité se fasse le vendredi afin de ne pas gêner les autres occupations du foyer pendant le week-end.

État des lieux foyer communal

M. Didier CHODOREILLE répond favorablement à la demande de M. Richard GÉRET de renforcer l'équipe de vérification de l'état des lieux du foyer à l'occasion de chaque location.

Le Maire de Cannes et Clairan
Sonia AUBRY



Le secrétaire de séance
M. Jean- Olivier ARNAUD

The image shows a blue ink signature of M. Jean-Olivier Arnaud, the Secretary of the Meeting. The signature is stylized and written in a cursive script.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.
La date du prochain conseil est fixée au jeudi 06 avril 2023 19h00
Affiché le **12 AVR. 2023** et mis en ligne sur <https://cannesclairan.fr>